

Ständerat

Conseil des Etats

Consiglio degli Stati

Cussegl dals stadis



Commission des institutions
politiques

CH-3003 Berne

Tél. +41 58 322 99 44

www.parlement.ch

spk.cip@parl.admin.ch

À l'attention :

- des partis politiques,
- des associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne
- des associations faîtières de l'économie
- des milieux intéressés

Le 24 janvier 2019

16.403 é lv. pa. Regroupement familial. Même régime pour les personnes à protéger et les personnes admises à titre provisoire – Ouverture de la procédure de consultation

Madame, Monsieur,

Le 21 janvier 2019, la Commission des institutions politiques du Conseil des États a chargé son secrétariat de lancer une consultation sur l'avant-projet relatif à l'objet cité en titre auprès des cantons, des partis politiques, des associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national, des associations faîtières de l'économie ainsi qu'auprès d'autres milieux concernés.

Le délai de réponse est fixé au **1^{er} mai 2019**.

L'avant-projet établi par la commission prévoit de modifier la loi sur l'asile afin que les personnes bénéficiant du statut de « personnes à protéger » (livret S) aient droit au regroupement familial aux mêmes conditions que les personnes admises à titre provisoire (livret F). Par conséquent, les personnes concernées devraient attendre trois ans après l'octroi du livret S pour reconstituer leur famille. La modification législative proposée doit permettre aux autorités fédérales de garantir la protection temporaire des personnes déplacées par la guerre qui, dans l'immédiat, n'ont aucune perspective de retour dans leur pays, sans surcharger le système suisse en matière d'asile avec un nombre important de procédures d'asile individuelles.

Veuillez trouver ci-joint l'avant-projet assorti du rapport explicatif. Ces documents peuvent aussi être téléchargés à l'adresse suivante : <http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>.



Vous voudrez bien nous faire parvenir votre avis sous forme électronique (prière de joindre une version Word en plus d'une version PDF), dans le délai imparti, à l'adresse suivante :

spk.cip@parl.admin.ch

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pascale Bruderer
Présidente de la commission

Annexes :

- projet mis en consultation et rapport explicatif (d, f, i)
- liste des destinataires de la consultation (d, f, i)